



### Mentions légales

\* **(1)** Le Prêt Santé est un prêt amortissable non affecté consenti par la BFM (Société Coopérative de Banque au capital de 88 849 855 €. RCS Créteil 326 127 784. Siège social : 1, place des Marseillais 94227 Charenton-le-Pont Cedex) organisme prêteur, sous réserve d'être titulaire d'un compte bancaire SG/BFM ouvert à la Société Générale (SA au capital de 933 027 038,75 € - Siège social : 29 Bd Haussmann 75009 Paris, 552 120 222 RCS Paris) réservé aux adhérents MNT, sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la MNT et par la BFM. Le prêt ne peut être conclu qu'après acceptation par l'emprunteur du contrat de prêt proposé par le prêteur. Vous disposerez du délai de rétractation légal de 14 jours à compter de votre acceptation, pour renoncer au prêt si vous le souhaitez. Une seule offre par personne pendant toute la durée d'adhésion à la MNT. Sans obligation d'ouverture d'un compte bancaire SG/BFM.

\* **(2)** Taux Effectif Global annuel fixe de 0 %, la MNT prend en charge la différence avec le taux en vigueur. Offre valable du 01/06/2011 au 31/12/2011. Pour un prêt d'un autre montant, renseignez-vous auprès de votre correspondant MNT.

\* **(3)** Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail – négocié au taux mensuel de 0,28 % sur le capital initial, souscrit et présenté par la BFM, intermédiaire en assurances (n° ORIAS 08 041 372) auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, sociétés anonymes régies par le Code des Assurances. Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09. La souscription du contrat d'assurance groupe est facultative pour le Prêt Santé.